|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Soutenir l’exercice de la vie lycéenne, de l’engagement et de la citoyenneté Code de l’éducation : [art. R. 421-43 à R. 421-45](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A81C41D55465A3411F622FA88E5D2EC7.tpdila10v_2?idSectionTA=LEGISCTA000018380682&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (conseil des délégués pour la vie lycéenne CVL), [art. R. 511-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=C94C3EB233B7F15FDD1F561D3401C256.tpdila16v_2?idArticle=LEGIARTI000020743456&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. R. 515-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A78054040DB8B3CF666E0B0FF7BB12F7.tpdjo13v_3?idSectionTA=LEGISCTA000020743440&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (droit d’association), [art. R. 511-8](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=C94C3EB233B7F15FDD1F561D3401C256.tpdila16v_2?idArticle=LEGIARTI000020743442&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (droit de publication), [art. R. 511-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000020743440&cidTexte=LEGITEXT000006071191)  (droit de réunion), [art. D. 422-24](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018380338&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (propositions), [art. D. 422-38](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033130759&cidTexte=LEGITEXT000006071191). [Décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042169507/) universel. Circulaires : [n° 2010-129 du 24-8-2010](http://www.education.gouv.fr/cid52840/mene1020118c.html) (responsabilité et engagement des lycéens), [n° 2014¬092 du 16¬7¬2014](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81301) (favoriser l’engager des élèves), [n° 2016-140 du 20-9-2016](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106687) (composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne), [n° 2016-190 du 7-12-2016](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110275) (attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne). Le service national universel [SNU](https://www.snu.gouv.fr/) | | |  | **2020** |
|  |  |  |  |  |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre |  | **Check** Evaluer |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**  Les instances lycéennes et l’engagement des élèves concourent à la qualité du climat scolaire en développant le sentiment d'appartenance à l'établissement dans le cadre d'un dialogue concerté entre les lycéens et les personnels.   * Comment la participation lycéenne est-elle intégrée au projet d’établissement ? Avec quels objectifs ? Quelle stratégie ? * Comment ces objectifs sont-ils partagés avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ? |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps**  **Favoriser l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement**   * Un conseil pédagogique annuel est-il planifié pour organiser les projets de l’établissement en faveur de l’engagement des élèves ? * L’organisation de l’année scolaire intègre-t-elle bien la possibilité pour l’élève de s’engager dans le cadre du service national universel (SNU) ? Comment est organisée la phase d’information et de préparation préalable à destination des familles et des élèves ? * Comment l’établissement communique-t-il sur les différentes formes d’engagement mobilisables par un élève dans son parcours ? * Comment la citoyenneté est-elle abordée dans l’établissement ? Quelles actions sont mises en place ? * Comment les lycéens sont-ils encouragés à s'investir dans des actions menées au sein de l’établissement (actions citoyennes, culturelles, artistiques, sportives, humanitaires ou relatives à la santé) ? * L’établissement organise-t-il des rencontres avec des associations agréées locales ou nationales ? * Quels sont les instances et les lieux d’expression accessibles aux lycéens (journaux, blogs, etc.) ? * Quel est le fonctionnement de la maison des lycéens ? Qui l’anime ?   **Reconnaitre et valoriser l’engagement**   * Comment sont valorisées les fonctions de délégué de classe, d’éco délégué et de membre du CVL et de la maison des lycéens : dans l’établissement ? auprès des familles ? auprès des entreprises d’accueil de PFMP ? * Comment est valorisé l’engagement de l’élève dans un club, une association (sportive, culturelle, ou artistique), au conseil municipal, départemental ou régional des jeunes, en qualité de jeune sapeur-pompier ou encore inscrit dans le SNU ? * La mention de l’engagement de l’élève est-elle présente au sein des bulletins scolaires de l’élève ? Dans les échanges en conseil de classe ? Dans la rubrique « activités et centres d’intérêt » de parcours sup ? * Les actions conduites dans le cadre du CVL sont-elles présentées aux actuels, nouveaux ou futurs élèves ? Aux familles ? Si oui, à quelle période de l’année ? Comment ?   **Organiser la représentation des lycéens aux instances consultatives et décisionnelles de l'établissement**   * Quelles sont les actions menées pour inciter les lycéens à participer aux différentes élections ? * Y a-t-il un référent « vie lycéenne » de l’établissement ? * Quelle est la formation mise en place pour les délégués, éco délégués, membres du conseil de vie lycéenne ? * Quelle est l’organisation mise en place dans l’établissement pour favoriser l’exercice de leur mandat ? |  | **Exemples d’indicateurs de suivi**   * Taux de présence des délégués élèves aux conseils de classe ; * Pourcentage de classes avec délégués ; * Taux de participation aux élections au conseil d’administration ; * Taux de participation aux élections au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) ; * Pourcentage d’élèves ayant participé à un projet entrant dans le cadre de l’éducation à la citoyenneté ; * Nature et nombre de projets, d’actions à caractère citoyen ou marquant l’engagement des élèves ; * Pourcentage d’élèves engagés dans le SNU ; * Pourcentage d’élèves inscrits à l’union nationale du sport scolaire (UNSS) ; * Pourcentage de lycéens investis dans la maison des lycéens ; * Pourcentage d’élèves impliqués dans des clubs ou activités à caractère culturel et éducatif ; * Mesure ou observation de l’amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage. |

**Septembre 2020 – Contributeurs :**

**Dgesco C2-DNVL – Délégué national à la vie lycéenne**

**Dgesco A2-2 – Bureau des lycées professionnels, de l’apprentissage et de la formation professionnelle continue / Mise à jour fiche n° 2 guide 2017**

**DIAGNOSTIC PARTAGÉ**

**Act Agir**

**Objectifs**

**Points forts**

**3.10**

**Actions**

**Points faibles**